



Montreuil, le 28 janvier 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

COMPTE RENDU

CAPN B INTEGRATION DU 28 JANVIER 2014

Déclaration liminaire

Le MEDEF et ceux acquis à la cause des politiques d'austérité, applaudissent des deux mains le choix, assumé par le Président de la République, d'une politique libérale. Ce faisant, ce dernier tourne le dos aux salariés !

Ainsi, par le biais de la suppression des cotisations familiales sur la part employeur, 30 milliards d'euros sont désormais versés aux patrons.

Cette mesure annonce formellement la fin du financement de la politique familiale par les entreprises. La CGT dénonce et s'oppose à ce nouveau désengagement des entreprises de la solidarité nationale.

Pour faire passer la pilule, le Président dit vouloir installer un «observatoire des contreparties» sans en préciser le périmètre, la composition et les critères. Il distribue donc d'abord l'argent au patronat et confie à d'autres et dans un horizon incertain, le soin d'en fixer la conditionnalité. C'est ce qu'il appelle le «pacte de responsabilité».

En écho au patronat, le Président décrète que pour plus d'embauches, il faut à la fois réduire les charges des entreprises et leurs contraintes. Son nouveau crédo, la réduction des charges pour améliorer les marges des entreprises, nous mène droit dans le mur.

Rien ne garantit que l'augmentation des marges des entreprises conduise à la hausse de l'investissement et de l'emploi.

En effet, depuis 30 ans l'augmentation des marges des entreprises a servi essentiellement à nourrir la rémunération des actionnaires au détriment de l'investissement et de la rémunération du travail. Dans le même temps, le nombre de jours travaillés par salarié pour rémunérer les actionnaires est passé de 11 jours à 45 jours.

Les aides et exonérations en tout genre accordées depuis des années aux entreprises, représentent la bagatelle de 200 milliards. Celles-ci n'ont eu aucun effet sur la courbe du chômage et n'ont nullement endigué le nombre de plans de licenciements effectués.

Ces politiques publiques n'ont pas non plus diminué le nombre des 8,7 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, mais par contre, ont augmenté le patrimoine des 500 familles les plus fortunées de France qui ont vu progresser de 73 milliards d'euros leur richesse entre 2009 et 2012 !

Aujourd'hui, pour compenser ces nouveaux cadeaux, la solution du Président est encore la diminution drastique et systématique des dépenses publiques et sociales. Il entend modifier de façon structurelle le rapport qu'entretiennent les français à leurs services publics. Contrairement à ce qu'il prétend, c'est notre modèle social qu'il remet en cause !

Pourtant, d'autres solutions existent :

- ▶ la retraite à 60 ans avec une pension égale à 75% du salaire de référence ne pouvant être inférieur au SMIC se financerait avec 27Mds selon l'institut de l'entreprise.
- ▶ la revalorisation du RSA de 10% ne coûterait qu'1 petit milliard.
- ▶ dans la fonction publique, la revalorisation de 2% du point d'indice ne coûterait que 3.5 Mds.
- ▶ plus près de nous, à la DGFIP, le retour des effectifs au même niveau qu'avant fusion, c'est-à-dire la création de plus de 13000 emplois, ne représenterait qu'un coût annuel d'environ 400millions d'euros.

Que sont ces chiffres face à ceux annoncés en faveur des entreprises ? Les discours sur la dette et sur le démantèlement des services publics ne passent plus !

La CGT Finances Publiques appelle à l'abandon du pacte de responsabilité. Elle revendique à la DGFIP le financement d'un plan d'urgence pour l'emploi et les rémunérations.

Ces revendications renforcent le besoin d'intervention des salariés pour les faire aboutir. C'est la raison de l'appel à la grève de la CGT, pour le 6 février, avec tous les salariés pour l'emploi, les salaires et la protection sociale. C'est également le cas, avec l'appel à la grève le 20 mars 2014 à la DGFIP de la CGT finances publiques contre la démarche stratégique, pour l'emploi dans nos services et la sauvegarde de nos missions.

Dans cette période déjà difficile pour les personnels, les conséquences de la fusion continuent de provoquer de nouvelles difficultés.

C'est particulièrement le cas de l'application des nouvelles règles de mutations à l'ensemble des agents des 2 filières dans le cadre du cycle 2014. La campagne de vœux qui vient de se terminer en est la parfaite illustration comme nous l'avions malheureusement prévue.

Des agents continuent de nous faire remonter les difficultés qu'ils ont rencontrées dans l'établissement de leurs demandes dont certaines ne sont toujours pas réglées. Les problèmes tiennent autant de blocages et autres anomalies dans l'application AGORA que de la façon dont les directions locales traitent les dossiers. Globalement et dans plusieurs cas, l'écriture de l'instruction ne semble pas correspondre à ce que propose l'application AGORA ce qui multiplie les interrogations des collègues.

Quelques exemples :

- ▶ besoin de précision sur la date limite de possibilité des refus de promotions.
- ▶ la désinformation totale des agents hors DGFIP (détachés, etc.) quant à la possibilité d'utilisation de l'application AGORA et ses conséquences sur leur future affectation.
- ▶ particularités du PIAA (pôle interrégional d'apurement administratif) dont la RAN est différente de son implantation géographique.
- ▶ la question des rapprochements DOM dont l'écriture différente entre 2013 et 2014 peut modifier l'ordre des arrivées dans les départements concernés.
- ▶ le cas des agents TAF promus à qui est refusée la priorité de retour au département d'origine.
- ▶ le cas très particulier de la TGE où aucun courrier individuel d'affectation à une RAN n'a été envoyé aux agents. Par contre, la même direction n'hésite pas à affirmer que les demandes d'ALD ne sont pas possibles car tous les agents de la TGE seraient déjà ALD ...
- ▶ difficultés de compréhension des agents dans l'établissement des choix RE/RI
- ▶ remise en cause par certaines directions locales de l'ordre de classement des vœux prioritaires.

Enfin, dernier point sur le sujet des mutations : la bonification pour ancienneté de la demande des demandes prioritaires. Lors du GT de synthèse du 7 avril 2011, il a été acté que cette bonification serait instaurée, avec un effet dès la sortie d'école pour les lauréats de concours en 1ère affectation. En novembre 2012, cette bonification a fait l'objet d'une fiche, et sa portée devait être d'une année accordée par année de demande. S'agissant d'un engagement pris dans le cadre du dispositif cible, il est donc nécessaire de voir celui-ci mis en application rapidement.

Un autre sujet de l'actualité concerne la nouvelle campagne 2014 de l'évaluation avec la sortie de l'instruction correspondante. Nous y reviendrons à l'occasion de la prochaine CAP qui traitera de la répartition du capital mois de la campagne.2014

Enfin, concernant l'ordre du jour de cette CAP, les élus CGT déplore de nouveau l'intégration dans nos services d'un agent suite aux restructurations de son administration d'origine. S'agissant d'une mobilité forcée, nous en tiendrons évidemment compte dans la position que nous adopterons.

Réponses de l'Administration aux questions des organisations syndicales

► Cycle de mutations 2014 :

- Au vu du très grand nombre de questions relatives à la campagne de vœux du cycle 2014 des mutations, la présidente demande aux élus de lui faire parvenir par mail les points soulevés dans les différentes déclarations afin d'apporter des réponses précises sur chaque point.

Remarques : à ce jour, nous n'avons eu aucune réponse sur aucun des sujets relevés dans notre déclaration à propos de cette campagne de vœux.

- Les bureaux RH concernés n'ont pour l'instant aucune idée du volume des demandes effectués sur AGORA. Un point sera établi à l'issue de la campagne de vœux avec les organisations syndicales.

- Pour l'administration, l'instruction ne peut pas répondre à tous les cas particuliers !

- Concernant le différent avec les organisations syndicales sur le calendrier des CAPN de mutations, la direction générale affirme qu'il n'y a pas de volonté de l'administration à vouloir diminuer les droits des élus.

► **Campagne d'évaluation 2014** : la présidente confirme que l'instruction a été diffusée dans le réseau. Une discussion plus précise sur ce sujet aura lieu lors de la CAPN de répartition du capital mois prévue le 12 février 2014.

► **Intégration** : l'administration rappelle qu'il n'y avait pas de CAP d'accueil pour le dossier à l'ordre du jour. Quant au relevé de décision du groupe de travail sur les accueils en détachement qui n'a toujours pas été transmis aux organisations syndicales, la présidente s'engage à transmettre notre demande au bureau concerné.

► **Titularisation** : ce point n'était pas prévu à l'ordre du jour mais l'administration a souhaité éclaircir rapidement la situation de l'agent, sa situation ne posant pas de difficultés particulières.

► **Situation des agents de la DSFP/ APHP** : la direction générale a assuré qu'il n'y aurait pas de déménagement en 2014. Dans l'immédiat, les agents n'ont donc pas besoin d'un délai supplémentaire pour établir leur demande de mutation.

Par contre, un projet de déménagement de cette direction spécialisée dans un hôpital de l'AP.HP est bien à l'étude.

► TITULARISATION

- La titularisation d'un contrôleur contractuel handicapé affecté dans le 83 est à l'ordre du jour pour régularisation de sa situation. La titularisation est acquise à la date du 01/10/2013.

☛ VOTES

POUR : Adm + SOL + **CGT** + FO + CFDT

► DEMANDE D'INTÉGRATION

- L'administration propose l'intégration d'un contrôleur des Douanes, initialement recruté comme travailleur handicapé, dans le département du Finistère. Il n'y a pas eu, préalablement, de CAP d'accueil en détachement pour cet agent.

Les élus CGT ont rappelé leur position exprimée dans la déclaration liminaire : cette demande d'intégration fait suite aux restructurations en cours aux Douanes entraînant la fermeture de plusieurs sites. Il est donc fait obligation aux agents touchés par ces restructurations d'être affecté ailleurs. Il s'agit donc d'une mobilité forcée que ne pouvons cautionner.

☛ VOTES :

POUR : Adm + CFDT

CONTRE : SOL + CGT + FO



Explications : notre vote n'est pas CONTRE l'agent mais bien contre le principe de la mobilité imposée à l'agent (voir explications ci-dessus). De plus, l'intégration se fait dans un département fermé aux demandes de mutations.